



## CAPA HC PsyEN du 14 juin 2019

Nous siégeons aujourd'hui pour l'avancement à la hors-classe des PsyEN, dans un contexte de crise sociétale dans lequel l'institution prend des décisions qui l'aggravent et que nous dénonçons. Le projet de loi de la Fonction publique prend le contre-pied du progrès social et dépouille les fonctionnaires de nombreuses garanties en supprimant le paritarisme et notamment le droit de regard en CAP sur l'avancement et les promotions. Cette réforme va favoriser une généralisation du recrutement par contrat et programmer la fin du service public.

Au sein de l'Éducation nationale, alors que notre Ministre veut instituer l'Ecole « de la confiance », jamais autant de réformes n'ont concouru au caractère ségrégatif et inégalitaire de l'École, ainsi qu'au bâillonnement des personnels. Les réformes opaques (Parcoursup vecteur de tri social, transformation du lycée, réforme du bac, réforme de la voie professionnelle, loi de la confiance etc.) laissent les élèves et leurs familles mais également les professionnels face à une réorganisation violente qui engendre bon nombre d'incompréhensions. La loi « de la confiance » bafoue les textes réglementaires de notre nouveau corps, en réduisant de façon caricaturale le travail des psychologues à de l'évaluation psychométrique prescrite par les médecins de l'EN, et en ne reconnaissant pas la responsabilité professionnelle des psychologues qui œuvrent au sein des équipes pédagogiques autant qu'en lien direct avec les familles.

Plus spécifiquement pour les PsyEN EDO, les CIO et l'ONISEP, le contexte reste particulièrement critique. Ici aussi, nous assistons à la destruction d'un service d'orientation de l'Éducation Nationale reconnu, que l'on veut faire passer pour inefficace alors même qu'on ne lui offre que des moyens de fonctionnement très limités, moyens pourtant grassement investis pour privilégier leur privatisation et externalisation avec tous les risques d'accroissement des inégalités, de manipulation des esprits que cela comporte. Tout ceci au profit d'une restructuration aux objectifs peu ambitieux pour la jeunesse de notre pays.

Le 28 mai, notre Ministre a signé, devant la presse, le cadre de référence définissant les rôles respectifs des régions et de l'Etat en matière d'information sur les formations et les métiers. Ce texte n'a jamais fait l'objet d'aucune concertation avec les représentant.es de la profession. L'orientation y est conçue comme un outil d'efficacité économique à court terme privilégiant les informations relatives aux besoins économiques locaux sans aucune réflexion sur les conditions nécessaires à la liberté de choix et à la réussite de chacun pourtant tant revendiquées par le gouvernement. Ce cadre national ne se limite pas à l'information et empiète dangereusement sur la compétence orientation de l'Etat, ne faisant notamment plus mention des rattachements administratifs, des statuts et missions des personnels, et

occultant d'ailleurs complètement le rôle des PsyEN. Il entérine également la conception d'une déclinaison locale, laissant porte ouverte aux inégalités à l'échelle territoriale.

Alors que le rapport Charvet portant des propositions d'une extrême importance sur le transfert des emplois des DRONISEP et la carte cible des CIO aurait dû être rendu public fin du premier trimestre, le voici encore repoussé, à fin juin cette fois. Notre Ministre compte-t-il sur les vacances d'été pour faire passer ses décisions ? Voici encore ce qui semble être une manœuvre de contournement du dialogue social dont notre gouvernement est maintenant expert ! L'ensemble de ces projets est désastreux et la FSU est déterminée à poursuivre la lutte contre cette politique qui ne répond en rien aux aspirations de la population française.

Pour en venir à l'ordre du jour de cette CAPA, le ministère a communiqué aux organisations syndicales un bilan des promotions à la hors-classe 2018. Dans le corps des PsyEN, en raison de la situation particulière des PsyEN EDO exclus avant 2017 de cette promotion (exceptés les directeurs de CIO) et suite au refus du ministère de respecter les engagements pris en terme de taux de compensation, nous observons que comparativement aux autres corps (CPE, Certifiés, Agrégés), la moyenne d'âge de promotion est plus élevée chez les PsyEN (57 ans contre 53 ans), la quasi-totalité de ceux et celles situés à l'échelon 11 depuis 3 ans ont été promus dans les autres corps, sauf chez les PsyEN (à peine 75%).

Le ministère n'a pas décidé la possibilité, dans la note de service 2019, de réviser des avis attribués l'an passé, alors même que certains collègues ont été pénalisés par le paramétrage du logiciel d'évaluation qui limitait à 10% le nombre d'avis excellent possible. Cela démontre bien le caractère normatif et non formatif de l'évaluation. On peut ainsi s'interroger sur les notions de mérite et d'excellence. À la lecture du tableau d'avancement, nous constatons que, pour l'administration, 31,5% des PsyEN de l'académie d'Orléans-Tours « se contentent » de fournir un travail acceptable, et 10 % exercent de façon admirable... Cet avis étant pérenne, nous en concluons logiquement que, pour notre hiérarchie, la qualité professionnelle ne s'acquiert pas, n'est pas perfectible, en tout cas pas après le 9<sup>ème</sup> échelon. Tout ceci montre bien le caractère peu fiable de ces avis et qui ne reflètent pas comme le déclare l'administration la « valeur professionnelle » des personnels.

La FSU n'est pas dupe de ce qui se trame derrière ce système : le « management » propre aux entreprises privées appliqué au public, le salaire au mérite, permettent de faire des économies en faisant croire aux agents qu'ils sont seuls responsables de leur reconnaissance professionnelle par l'institution, certains seulement pouvant alors bénéficier d'un salaire qui devrait être dû à tous.

Nous demandons comme l'année dernière qu'une liste complémentaire soit constituée afin que les PsyEN EDA détachés et promus dans le corps des professeurs des écoles soient retirés de la liste des promus du corps des psychologues, toutes les CAPD traitant de la HC des PE des 6 départements n'ayant pas encore eu lieu.

Nous continuons à demander que les PsyEN-DCIO bénéficient d'un accès à la HC hors contingent. Cela concerne 4 DCIO sur l'académie.

Nous demandons des explications :

- concernant les situations des 2 collègues qui ont un avis « à consolider », le même que l'année précédente. Qu'est-ce que l'administration a mis en place pour ces 2 collègues afin de les aider ?
- concernant la situation de la collègue qui a eu une opposition à la promotion à la HC et qui est « retraitsable ». Pourquoi cette opposition a été maintenue et à quelle condition pourrait-elle être levée.
- Une collègue apparaît dans le tableau alors qu'elle a été promue l'an dernier dans le corps des PE (n°9)

Au-delà de ces demandes, la FSU revendique :

- Plus de places au concours des PsyEN, afin d'assurer aux professionnels une formation ad hoc indispensable, un salaire décent, un statut leur assurant des droits.
- La création de postes de psychologues pour combler les postes vacants, pour atteindre l'objectif de 800 élèves par psychologue (moyenne des pays de l'OCDE) permettant une plus grande présence au sein des établissements, d'assurer les remplacements et les compléments de temps partiels, indispensables pour préserver la santé des collègues, actuellement mise à mal.
- De la même manière que certaines catégories de personnels, comme les CPE ou les documentalistes sont réunis mensuellement, nous demandons des réunions entre psychologues EDA une fois par période.
- Pour le fonctionnement du nouveau corps nous souhaitons que Madame la rectrice autorise une réunion trimestrielle entre chaque CIO et les psychologues EDA des écoles du secteur concerné car les textes actuels mentionnent qu'il faut renforcer la coordination entre psychologues EDA et EDO au moment de la liaison école-collège.
- la mise en place d'une formation continue digne de ce nom, comme le préconise le code de déontologie des psychologues, pour garantir la compétence professionnelle. La tenue d'un GT a d'ailleurs été décidée pour traiter de cette question.